



Sur quoi porte l'appel d'un jugement

Par **chrisfon**, le 13/01/2011 à 16:24

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si l'appel d'un jugement ne porte que sur les faits déjà mentionnés sur papier, ou si la partie adverse peut prétendre entre temps à demander la garde des enfants, ce qui n'est en aucun cas mentionnés et aucune demande de sa part sur les précédents jugements....

Merci par avance de votre réponse.

Par **Melanie555**, le 15/01/2011 à 12:59

Par définition, La cour d'appel réexamine les affaires déjà jugées en premier 1er ressort .